

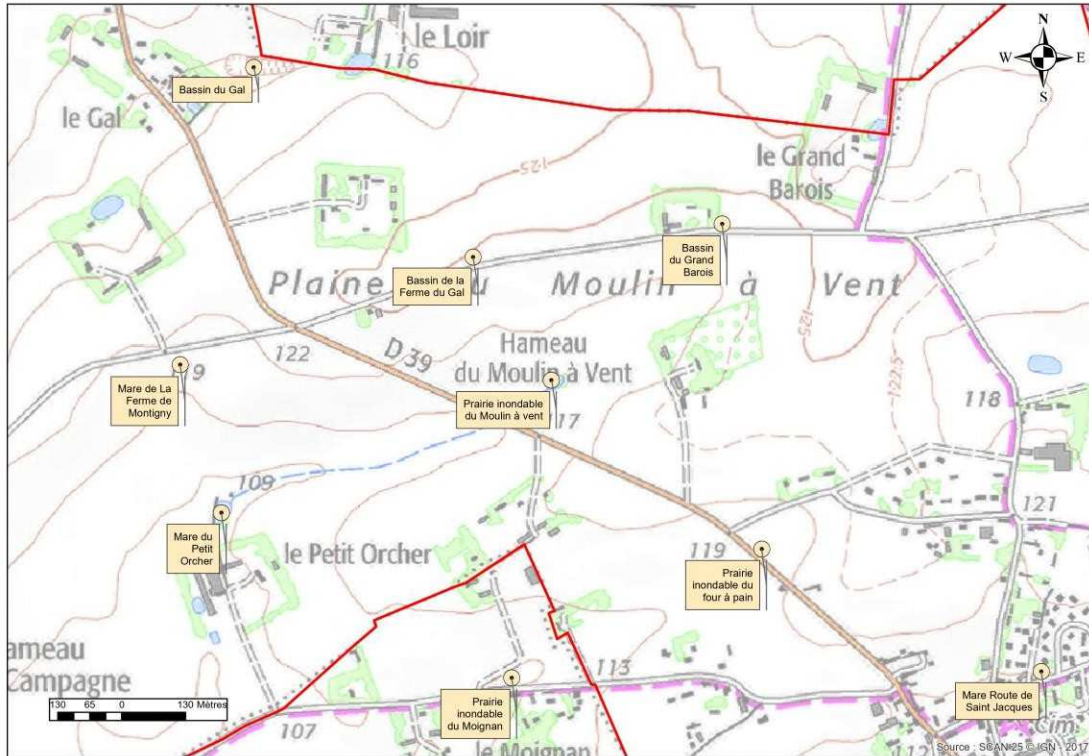
#### Prescriptions pour l'occupation :

→ Fauchage

Site non clôturé

Obligations : maintien du couvert végétal enherbé et haies à préserver.

#### Situation géographique



Surface utilisable : **5 834 m<sup>2</sup>**

Montant annuel de la redevance : **59,23€**

-valeur qui sera actualisée selon le dernier indice national des fermages en vigueur

ETAINHUS -  
Prairie inondable du Moulin à vent  
Suivi des Espaces Verts



**Critère d'attribution**

	Critère	Sous-critère	Barème	
1		<b>Prise en compte des contraintes du site et mesures pour limiter les impacts : voisinage, accès</b>	/2	
<b>2.1 Si fauchage, mode opératoire envisagé</b>				
	a	Modalités de mise en œuvre de la fauche : périodicité, délai de réalisation et ramassage, prise en compte des organes techniques des ouvrages et des écoulements pour la période d'attente des bottes	De 0 à 5	/10
	b	Mesures envisagées pour la gestion des zones non fauchables (pentes, pied de clôtures ...)	De 0 à 3	
	c	Préservation du site : mesures envisagées pour la préservation de la faune et de l'environnement	De 0 à 2	

**Total            /12**

en cas d'égalité sur la note totale sera retenu le candidat ayant la meilleure note au critère a